APF Association de la presse francophone

Ça clique!

EXPLORONS LES 100 ANS DU DROIT DE VOTE DES FEMMES

AVEC Germaine

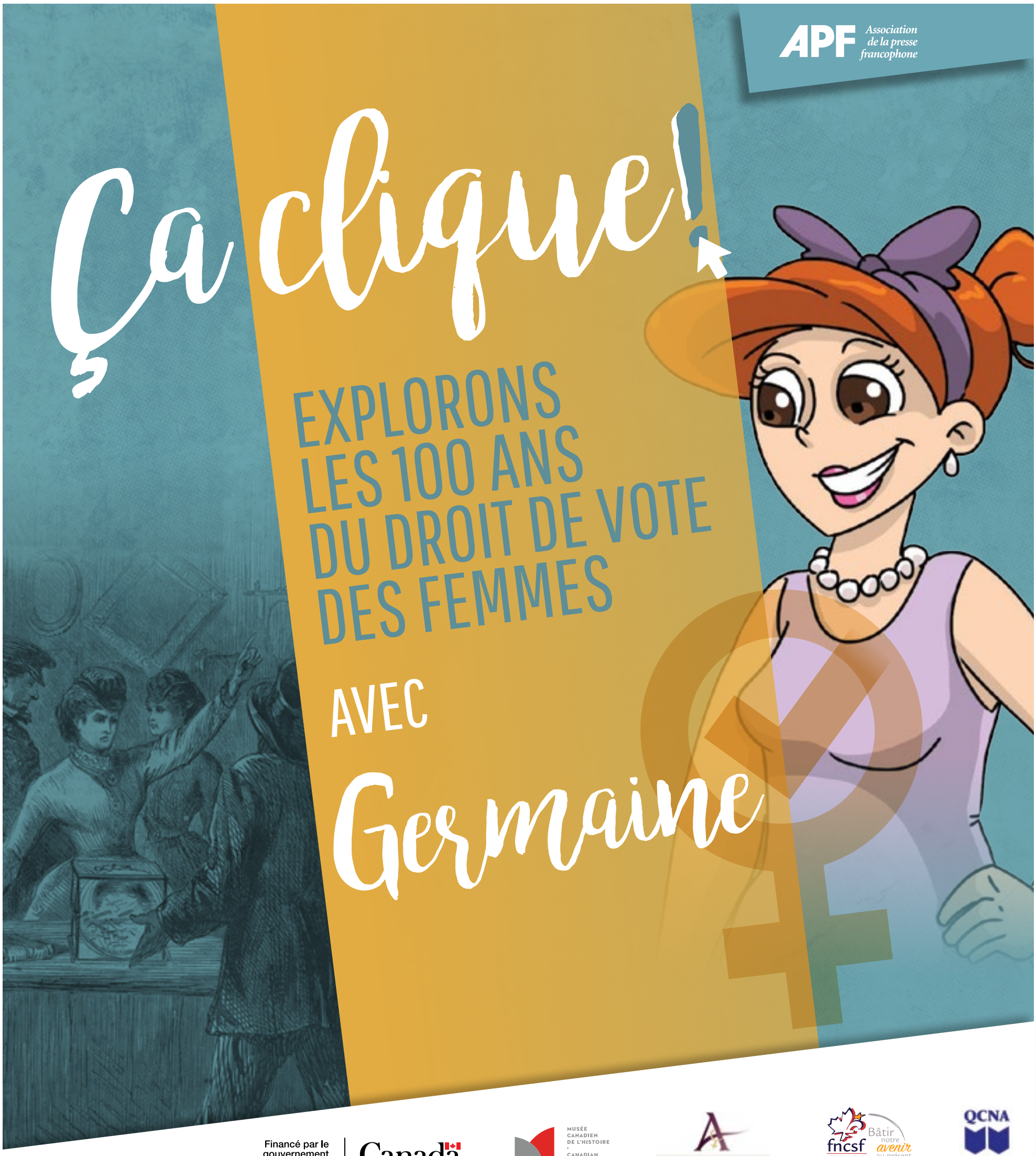

Financé par le gouvernement du Canada | Canada

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE - CANADIAN MUSEUM OF HISTORY

ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

fncsf Fédération nationale des conseils scolaires francophones — Bâtir notre avenir au présent

QCNA AJRQ

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE - CANADIAN MUSEUM OF HISTORY

LA SALLE DE L'HISTOIRE CANADIENNE

OUVERTURE LE 1ER JUILLET 2017

Une exposition qui raconte un récit fait de conflits, de luttes, de pertes, mais aussi de réalisations, de succès, d'espoirs.

Le 1er juillet 2017, soyez des nôtres à l'ouverture de la **Salle de l'histoire canadienne**, la plus importante et ambitieuse exposition jamais réalisée par le Musée.

www.museedelhistoire.ca

Canada

LE DROIT DE VOTE DES FEMMES AU CANADA :

RAPIDEMENT ET DANS LE CALME

Nellie McClung

Au Canada, les suffragettes ont travaillé d'arrache-pied pour convaincre les politiciens d'accorder le droit de vote aux femmes. Mais, le militantisme restera le fait de groupes bien définis. Il n'a pas atteint les masses pour devenir un « mouvement de base ».

Pour arriver à leurs fins, les suffragettes ont créé des associations et livré des pétitions à répétition au Parlement canadien avant que la Première Guerre mondiale — et l'air du temps, bien sûr — achève de convaincre les élus. Mais, dans les provinces soufflait déjà un vent de changement.

1916 – D'abord le Manitoba

Le Manitoba est la première province qui accordera le droit de vote aux femmes. Des militantes comme Nellie McClung, appuyées par de nombreux hommes, réclament que la femme soit reconnue comme une citoyenne à part entière. Elles feront même un coup d'éclat en présentant un parlement modèle où les suffragettes débattent de la légitimité du droit de vote des hommes. Elles obtiennent gain de cause le 28 janvier 1916.

1916-1919 – L'Ouest progressiste

La Saskatchewan et l'Alberta suivront quelques mois plus tard. Dans ces provinces nouvelles et progressistes, la forte population britannique est au fait des revendications des suffragettes des États-Unis et de la Grande-Bretagne et les journaux sont souvent favorables à leurs demandes.

Jusqu'à 1925 – Les autres provinces emboîtent le pas

En quelques années, le suffrage universel s'est étendu à l'ensemble des provinces. Jusqu'en 1919, en Colombie-Britannique, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, les femmes obtiennent successivement le droit de voter aux élections. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve (qui ne fait pas encore partie de la Confédération) emboîtent le pas en 1922 et en 1925 respectivement.

1940 – Le Québec tarde

En raison du gouvernement au pouvoir fortement traditionnaliste, le Québec tarde à suivre les autres provinces. Bien entendu, des regroupements militent pour le droit de vote, comme la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, l'Alliance canadienne pour le vote des femmes au Québec, fondée par Idola Saint-Jean à la fin des années 1920, et la Ligue pour les droits de la femme que préside Thérèse Casgrain. Les Québécoises gagneront finalement le droit de vote en 1940.

Au Parlement canadien

À l'échelon fédéral, accorder le droit de vote féminin était un geste plus politique que démocratique, selon la politologue Caroline Andrew : « On voulait faire voter les femmes pour le service militaire obligatoire. C'était un calcul politique, même si partout le droit de vote féminin était dans l'air. »

En **1917,** Les premiers groupes de femmes qui pourront voter soutiennent le gouvernement et la participation à la guerre, semble-t-il. La *Loi des électeurs militaires* permet d'abord le vote de tout sujet britannique membre des Forces armées canadiennes et résidant habituellement au Canada, sans égard au sexe ou à l'âge, ce qui comprend les infirmières militaires. Puis la *Loi des élections en temps de guerre* permet aux mères, épouses, sœurs et filles des hommes au front de voter, tant qu'elles répondent aux critères liés à l'âge et à la citoyenneté.

Les mesures s'assoupliront rapidement. En 1918, l'ensemble des citoyennes de 21 ans ou plus qui sont nées au Canada et qui sont propriétaires terriennes obtiennent officiellement le droit de vote aux élections fédérales. L'année suivante, les femmes peuvent également se porter candidates aux élections fédérales.

VOYAGEONS SUR LA LIGNE DU TEMPS...

APF Association de la presse francophone

Les Canadiennes et les Britanniques

Le Canada a compté parmi les premiers pays à accorder le droit de vote aux femmes. Et les suffragettes ont milité, mais sans effusion de sang. « Le Canada s'est comporté de manière très "civilisée" », dit l'historienne Denyse Baillargeon.

« C'est l'image que le Canada anglais aime se donner, dit Mme Baillargeon, citant : "Nous ne sommes pas violents, nous faisons les choses calmement, avec le flegme britannique." »

Pourtant, c'est le contraire qui se produit au Royaume-Uni. Les suffragettes britanniques ont posé des gestes d'éclat pour se faire entendre. « Elles ont eu recours à la guérilla urbaine et à des actes de violence, allant jusqu'à poser des bombes, illustre l'historienne. Elles ont fait la grève de la faim. Emily Davison s'est même jetée sous les sabots du cheval du roi et qui en est morte. Vraiment, tout un mythe part d'événements très, très réels. »

Elles ont dû faire preuve de patience. Les femmes d'Angleterre ont obtenu le droit de voter en 1928, soit plus de 10 ans après les Canadiennes.

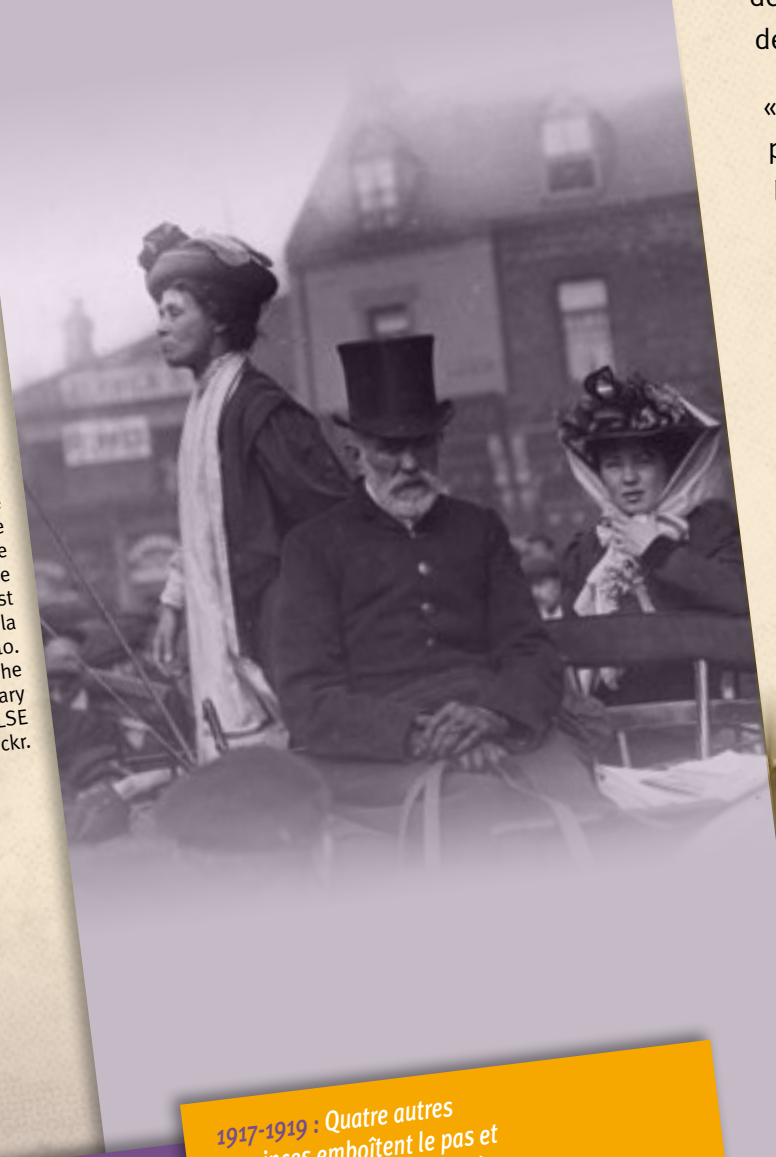

L'activiste féministe britannique Emmeline Pankhurst s'adressant à la foule en 1910. Crédit : The Women's Library Collection / LSE sur flickr.

MALGRÉ CETTE VICTOIRE SYMBOLIQUE,

Il reste encore du chemin à faire !

Après les élections fédérales de 1921, les femmes occupent une place réelle dans la vie publique, elles peuvent devenir candidates, être élues, être nommées ministres.

« Dans un certain sens, le droit de vote des femmes était la première étape dans la reconnaissance des femmes comme participantes de la vie publique », explique la politologue Caroline Andrew de l'Université d'Ottawa.

Aujourd'hui, la parité n'est toujours pas atteinte. Et la Chambre des communes regroupe un peu moins de 90 femmes et près de 250 hommes. Au Sénat, par exemple, on compte une trentaine de femmes, une cinquantaine d'hommes et 20 sièges vacants.

Cependant, il semble qu'un vent de renouveau souffle. « Dans les écoles secondaires, les filles sont beaucoup plus impliquées dans la politique que les garçons », constate la nouvelle présidente de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, Sue Duguay. « Mais je lis la biographie de Jean Chrétien et il n'y a qu'une politicienne qui en ressort. Dans le monde des adultes, on voit beaucoup moins de femmes. C'est choquant. »

« Le vote, c'était la première étape, estime Chi Nguyen, qui a remporté un prix du Gouverneur général en 2004 pour ses travaux sur la santé sexuelle et l'incitation au vote des jeunes femmes. C'est la reconnaissance des femmes comme peuple. C'est le commencement de la question d'égalité. Le travail pour changer la société pour qu'elle soit plus égalitaire doit se continuer. Il y a eu beaucoup de progrès, mais il en reste beaucoup à faire, surtout pour les communautés autochtones et celles qui ne font pas partie de la majorité. »

C'est quand même de bonne augure qu'en 2007, le gouvernement québécois ait formé son tout premier conseil des ministres paritaire; et qu'en 2015, le fédéral faisait de même avec son tout premier cabinet ayant atteint la parité homme-femme.

Photo : Presse canadienne

1916 : Les Manitobaines obtiennent le droit de vote le 28 janvier 1916, suivis de près par la Saskatchewan le 14 mars et l'Alberta le 19 avril de la même année.

1916

1917-1919 : Quatre autres provinces emboîtent le pas et accordent le droit de votre à leurs citoyennes (Colombie-Britannique – 5 avril 1917, Ontario – 12 avril 1917, Nouvelle-Écosse – le 26 avril 1918 et Nouveau-Brunswick – 17 avril 1919).

1917-1919

1918-1919 : En 1918, les citoyennes de plus de 21 ans qui sont nées au Canada et propriétaires terriennes (selon les barèmes variant dans chaque province) obtiennent officiellement le droit de vote aux élections fédérales. En 1919, les femmes peuvent finalement devenir candidates au fédéral.

1918-1919

1921 : Le suffrage est ouvert à 50 % de la population canadienne lors de l'élection fédérale.

1921

1922-1925 : L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve (qui ne fait pas encore partie de la Confédération) leur emboîteront le pas en 1922 et en 1925 respectivement.

1922-1925

Ça clique!

EXPLORONS LES 100 ANS DU DROIT DE VOTE DES FEMMES AVEC GERMAINE

LE SAVIEZ-VOUS?

Le droit de vote féminin s'est répandu dans le monde par poches géographiques. Mais c'est la Nouvelle-Zélande qui, la première, accorde le droit de vote aux femmes en 1893. L'Australie lui emboîte le pas en 1901.

Getty Images - Toronto Star Archives

Des Canadiennes-françaises contre le droit de vote

Ce ne sont pas que les politiciens qui s'opposaient au suffrage féminin. Plusieurs groupes de femmes canadiennes-françaises l'ont aussi fait.

L'historienne Denyse Baillargeon rappelle la division des rôles de l'époque. Au Canada français, les femmes sont le fort de la sphère privée : elles assurent la vivacité du peuple parce qu'elles mettent les enfants au monde. « Il ne faut pas les distraire de cette mission nationale, il faut qu'elles conservent toute leur énergie et toutes leurs pensées pour l'éducation des enfants; c'est en faisant beaucoup d'enfants et en les éduquant que le peuple canadien-français pourra se perpétuer », explique Mme Baillargeon.

Pourtant, les suffragettes présentent aussi les responsabilités inhérentes à la maternité comme un atout pour la démocratie : justement, croient-elles, « les femmes savaient mieux [que les hommes] ce qu'il fallait pour protéger la famille, pour élever les enfants dans une société juste, équilibrée, saine et pour en faire de bons citoyens. »

VOYAGEONS SUR LA LIGNE DU TEMPS...

premières EN AFFAIRES
MAGAZINE. WEB. ÉVÉNEMENTS. TV

Surveillez le nouvel envol de Premières en affaires Carrefour en développement économique des femmes francophones.

Pour suivre l'évolution du projet :

info@premieresenaffaires.ca

APF Association de la presse francophone

DROIT DE VOTE DES AUTOCHTONES

Iqaluit, mars 1956.
Crédit : Gar Lunney / Office national du film du Canada.
Photothèque / Bibliothèque et Archives Canada.

Oui pour les femmes, non pour d'autres

Lors des élections fédérales de 1921, le droit de vote des femmes était déjà acquis au Canada et dans plusieurs provinces. Par contre, seulement 50 % de la population pouvait exercer ce droit.

Même si cette élection a été historique pour bon nombre de femmes, certains groupes n'ont pas eu accès aux urnes, et ce, pendant plusieurs décennies encore. Par exemple, les personnes ayant une déficience intellectuelle et les juges (leur fonction leur demandant d'être apolitiques) n'ont pu voter avant les années 1990. D'autres citoyens étaient aussi privés ponctuellement du droit de vote à cause de leur race ou de leur religion.

Les peuples autochtones

Il faut ajouter les Autochtones à la liste des sans-voix. Pourtant, la majorité de ces peuples vivaient depuis longtemps en démocratie. Les Iroquois représentent une des plus anciennes démocraties participatives vivantes et les Mohawks, femmes incluses, avaient l'habitude de désigner leur chef.

En fait, au moment de la Confédération, les Autochtones ont le droit de vote, à la condition de répondre aux exigences de la loi électorale et, surtout, de renoncer à leur « statut d'Indien ».

Mais en 1898, les préjugés raciaux, les mesures en place dans la majorité des provinces et la crainte que les Autochtones votent en bloc font tourner le vent : ils n'auront plus le droit de voter. La nouvelle fait peu de vagues. Le régime parlementaire canadien ne suscite pas tellement d'intérêt au sein des peuples qui ont leurs propres traditions politiques. En effet, dans plusieurs Premières Nations, démocratie et gouvernance existent déjà.

Il faudra attendre 50 ans avant que les choses changent. Dans *L'histoire du vote au Canada*, Élections Canada explique que pour assurer la souveraineté canadienne sur les territoires du Grand Nord, on y établit des collectivités dont les individus figureront sur une liste électorale. En conséquence, les Inuits qui « habitent le territoire » sont le premier groupe autochtone à regagner le droit de vote, en 1950.

Puis, en 1960, le gouvernement de John Diefenbaker octroie le droit de vote à l'ensemble de la population autochtone, et ce, presque à l'unanimité des membres du Parlement.

Le cas des États-Unis

Le cas des États-Unis est aussi particulier : les Premières Nations ont obtenu la nationalité américaine et le droit de vote en 1924, soit quatre ans après les citoyennes américaines. Mais il y a ombre au tableau : les Afro-Américaines n'ont pas pu se rendre aux urnes avant 1965, explique Gertrude Mianda, professeure au programme d'études des femmes et de genre du Collège Glendon. « [Elles] n'ont eu leurs pleins droits politiques que bien plus tard avec le Voting Rights Act, en 1965 et non en 1920, lorsqu'aux États-Unis le suffrage universel a été étendu aux femmes. »

Dans le monde

Les peuples autochtones du Canada ne sont pas les seuls à avoir été contraints d'attendre pour exercer un droit de vote. En Australie, les Autochtones, hommes et femmes, l'obtiennent en 1967, soit 65 ans après les femmes.

« La Nouvelle-Zélande fait figure d'exception », précise Gertrude Mianda, professeure au programme d'études des femmes et de genre du Collège Glendon. « En effet, les femmes maories obtiennent le droit de vote en même temps que les autres femmes en 1893. »

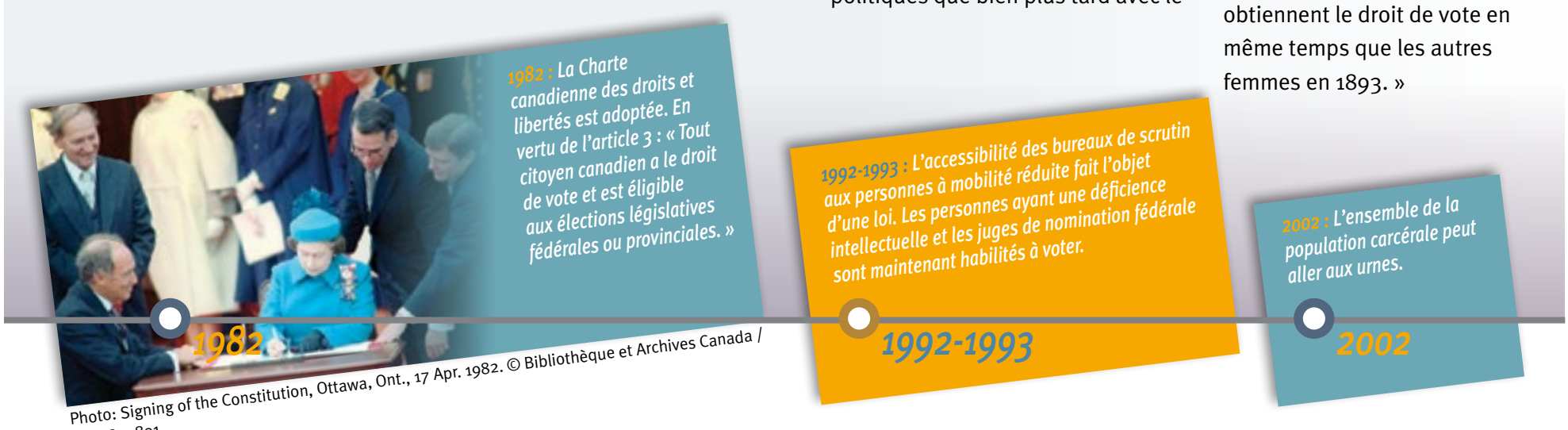

Photo: Signing of the Constitution, Ottawa, Ont., 17 Apr. 1982. © Bibliothèque et Archives Canada / e002852801

Ça clique!

EXPLORONS LES 100 ANS DU DROIT DE VOTE DES FEMMES AVEC GERMAINE

APF Association de la presse francophone

L'embarras du choix...

En 2018, la Banque du Canada émettra un billet mettant en vedette une femme éminente de l'histoire du Canada. Ce sera la première fois qu'une femme autre que la reine apparaîtra sur une coupure. Plus de 460 candidatures ont été étudiées par un comité consultatif qui a déposé ses recommandations cet été.

Nous avons, à notre tour, posé la question à des leaders.

Pour l'historienne Denyse Baillargeon, il ne fait aucun doute que Thérèse Casgrain, la fondatrice de la Ligue pour les droits de la femme, doit être considérée comme une femme remarquable. Elle mentionne aussi Idola Saint-Jean, qui a fondé l'Alliance canadienne pour le vote des femmes au Québec en 1927 et a été candidate aux élections fédérales de 1930.

Qu'en pense la présidente de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, Sue Duguay? Elle aimerait qu'on souligne l'exemple donné par les femmes de carrière qui ont suivi les traces des suffragettes. « La première femme autochtone à siéger au Parlement fédéral, Ethel Blondin-Andrew, ne représente pas la femme, mais le pouvoir qu'a acquis la femme représentant une minorité comme les autochtones », cite-t-elle en exemple.

Selon vous, qui, de la suffragette à la députée en passant par la citoyenne qui siège aux conseils d'administration, mériterait un tel honneur ?

Thérèse Casgrain

HOMMES ET FEMMES : DEUX APPROCHES

La perception de l'influence politique des individus change, selon le sexe. En général, il semble que les hommes pensent avoir une influence sur les politiques. Mais les femmes considèrent que le nombre fait la force. « On s'est rendu compte que les femmes estiment qu'elles n'ont pas d'influence en tant qu'individu, mais plutôt en groupe. « C'est un sentiment d'efficacité collectif — beaucoup plus réaliste », selon la politologue Caroline Andrew.

Est-ce que ça explique pourquoi il y a moins de femmes dans les parlements ? Rappelons-le : à l'automne 2015, un nombre record de femmes entraient au parlement canadien : 88 députées ont été élues, en octobre. Ici comme ailleurs, la proportion des femmes parlementaires est en progression.

« On peut remarquer que dans les pays scandinaves, par exemple, les femmes ont une bonne présence parlementaire comparativement à certaines régions en Occident », remarque Gertrude Mianda, professeure au programme d'Études des femmes et de genre du Collège Glendon. « Certains pays semblent se servir également de modèle dans la poursuite de la parité au parlement, car il a pris le pas sur les pays scandinaves. Il y a cependant dans bien des pays une pression des femmes pour atteindre la parité. »

DIRECTION DU PROJET :
Linda Lauzon

GESTION DU PROJET :
Sophie Bègue, Léo Bourdon et Valérie Brazeau

RECHERCHE ET RÉDACTION :
Andréanne Joly

RÉVISION ET TRADUCTION :
Smartcom

CONCEPTION GRAPHIQUE :
Chantal Lalonde Design

ILLUSTRATIONS ET BANDE DESSINÉE :
Martin Deschatelets et Kevin Montpellier

Simulation parlementaire au Sénat du Canada.

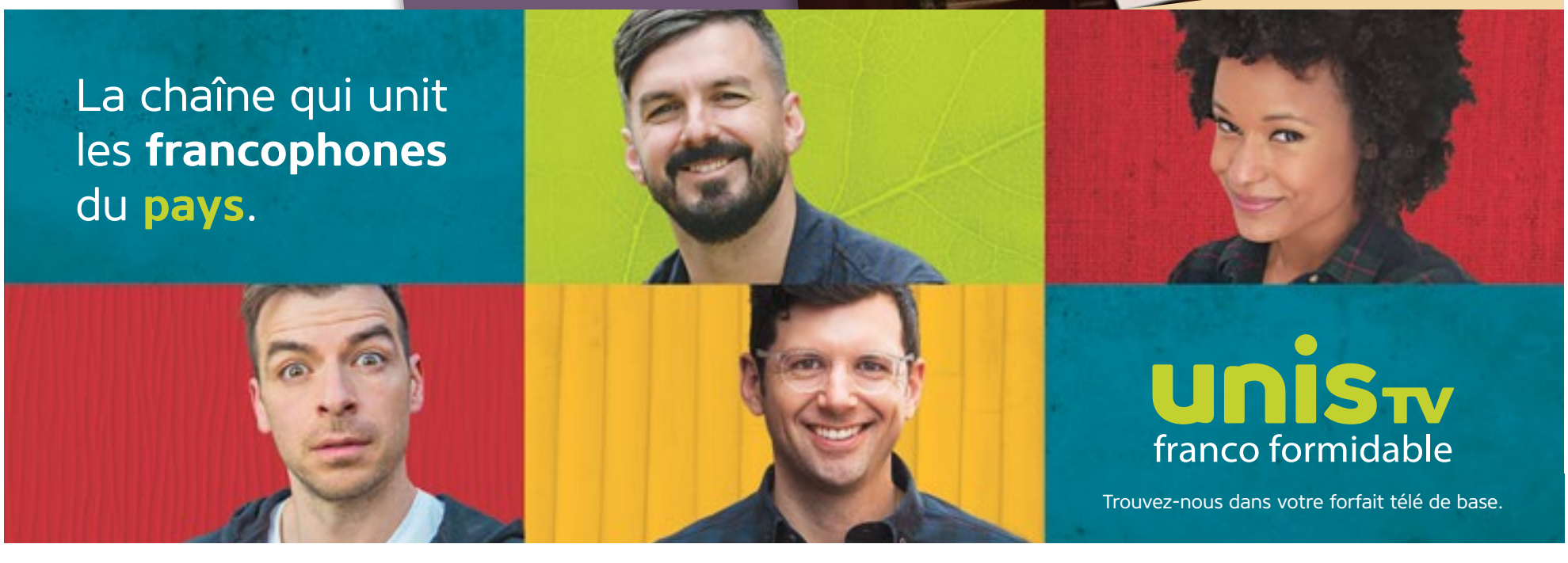

ET SI ON VOTAIT À 16 ANS ?

Depuis 1867, 70 % des personnes qui ont le droit de voter aux élections fédérales le font, en moyenne. L'élection de 1958 est celle qui a suscité le plus d'engouement. Près de 80 % des électeurs inscrits ont voté. Le record inverse a été inscrit en octobre 2008 : le taux de participation a alors atteint un plancher de 58 %.

« Le droit de voter, c'est également le droit de ne pas voter », rappelle Alec Boudreau, le président sortant de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. « C'est un choix. »

Toutefois, lors des élections fédérales d'octobre 2015, il semble qu'il y ait eu un léger regain, chez les électeurs canadiens, en particulier chez les jeunes. Élections Canada a enregistré le plus haut taux de participation depuis 1993 : 68,3 % des électeurs inscrits ont voté. « Le taux de participation des jeunes a augmenté de 12 %, de 40 % à 52 %, note Alec Boudreau. C'est une excellente nouvelle. Les jeunes ont été engagés. »

Au Nouveau-Brunswick, d'où il vient, on observe le taux de vote des jeunes le plus élevé au Canada : alors que la moyenne nationale du vote des jeunes se chiffre à 40 %, celle du Nouveau-Brunswick a dépassé la barre des 50 %, dans les dernières années, dit-il.

« Le fait d'être dans de petites communautés peut probablement stimuler l'engagement politique, avance Alec Boudreau. Si on aime sa communauté, si on se sent écouté dans sa communauté, on va voter. » Sociologues et politologues abondent : quand on est attaché à notre collectivité, quand on connaît le fonctionnement de notre gouvernement, on est plus enclin à voter et à participer activement à la vie publique.

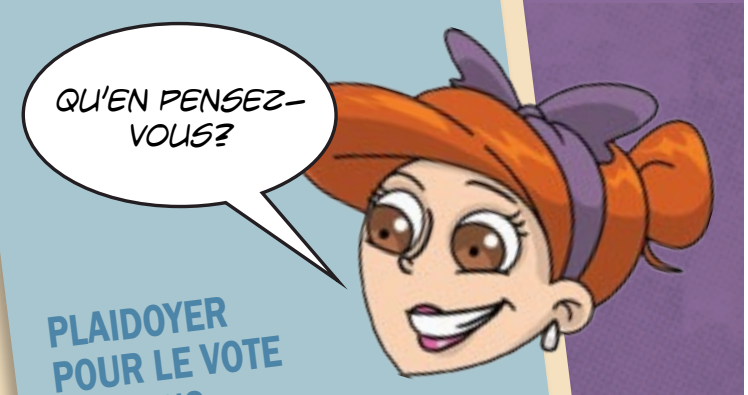

PLAIDOYER POUR LE VOTE À 16 ANS

C'est exactement pour cette raison qu'aujourd'hui, plusieurs associations jeunesse canadienne font campagne pour qu'on vote dès l'âge de 16 ans.

Les études démontrent que plus on est jeune, lorsqu'on vote pour la première fois, plus voter devient une habitude. On devient mieux outillé, semble-t-il. « Il y en a qui habitent encore chez leurs parents, qui fréquentent un établissement d'éducation et sont en train d'apprendre leur rôle dans la société pendant la campagne électorale », illustre Alec Boudreau. Les discussions, en classe ou à la maison, pourraient inciter ces jeunes et leurs parents au vote.

Sue Duguay la présidente de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, une élève de 12e année, est d'accord. Les élus prennent des décisions qui concernent les jeunes, alors consultons-les ! « Il va falloir qu'on se réveille et qu'on suive le même chemin que les femmes. Les gens doivent comprendre qu'on a une voix et que l'on sait ce que l'on fait », estime Sue Duguay.

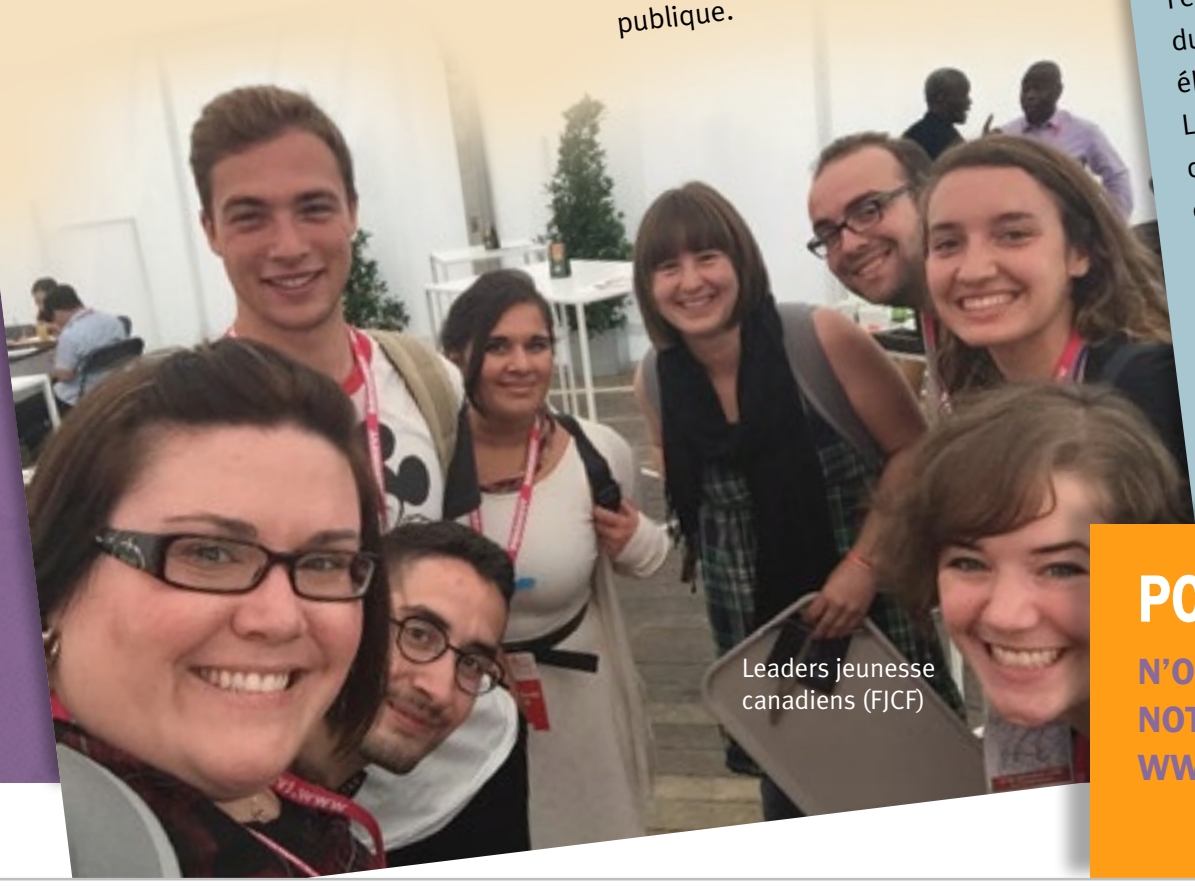

Leaders jeunesse canadiens (FJCF)

POUR EN SAVOIR PLUS

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE INTERNET WWW.CLIQUE-CLICKING.CA.

QCNA
Quebec Community Newspapers Association
Association des journaux régionaux du Québec
AJRQ

30
COMMUNITY NEWSPAPERS

770,000
WEEKLY READERS

SERVING QUEBEC'S OFFICIAL LANGUAGE COMMUNITY FOR 37 YEARS
MAKING QUEBEC COMMUNITY NEWS ACCESSIBLE, FOR EVERYONE
WWW.QCNA.ORG - INFO@QCNA.QC.CA - 514-697-6330

Canada
THE QCNA IS FUNDED BY THE GOVERNMENT OF CANADA THROUGH THE DEPARTMENT OF CANADIAN HERITAGE.

APF
Newspaper Toolbox
LocalMedia
CNW